

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1965.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur la PROPOSITION DE LOI, ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, tendant à réglementer la profession de professeur de danse ainsi que les établissements où s'exerce cette profession,

Par M. Jean NOURY,

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 20 novembre 1965. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 19 novembre 1965, p. 1961, 1^{re} colonne.)

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, Adolphe Chauvin, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Ahmed Abdallah, secrétaires ; Jean de Bagnaux, Clément Balestra, Jacques Baumel, Roger Besson, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Georges Cogniot, André Cornu, Mmes Suzanne Crémieux, Renée Dervaux, MM. André Diligent, Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Charles Fruh, François Giaccobi, Alfred Isautier, Louis Jung, Jean Lacaze, Adrien Laplace, Pierre-René Mathey, Claude Mont, Jean Noury, Paul Pauly, Henri Paumelle, Hector Peschaud, Gustave Philippon, André Picard, Georges Rougeron, Pierre Roy, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Louis Talamoni, René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1070, 1457, 1664 et in-8° 439.

Sénat : 60 (1965-1966).